FORMULAIRE INSCRIPTION 2026/2027

Nom/ Prénom : _____

Nom/ Prénom : _____

Nom/ Prénom : _____

MERCI D'IMPRIMER ET DE COMPLETER ENTIEREMENT ET LISIBLEMENT CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION.
Tout formulaire incomplet ne sera pas accepté

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

CONDITIONS OBLIGATOIRES D'INSCRIPTION :

- **L'inscription sera effective sous réserve d'aptitude à la pratique de la discipline. Vous devez remplir le questionnaire de santé de la FFS en pièce jointe avec le courrier.**
  Ce questionnaire santé doit rester en votre possession car il s'agit de données médicales confidentielles que le club ne doit pas récupérer.

SEULEMENT en cas de réponses négatives au questionnaire, lors de l'inscription, vous devrez compléter une attestation sur l'honneur. Dans ce cas-là aucun certificat médical n'est à fournir.
Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, un certificat médical de moins de 6 mois sera à fournir

- **Aucune participation aux entrainements et diverses manifestations sportives ne sera autorisée sans le paiement au préalable total de la cotisation** et de la présentation des documents nécessaires à l'établissement de la licence.
- **Tout dossier incomplet sera refusé**
- **Tout parent de licencié doit 2 journées de bénévolat au ski club pour l'organisation de manifestations sportives ou extra-scolaires.**

MODALITES DE REGLEMENT DES INSCRIPTIONS :

- **Les familles ayant plusieurs enfants inscrits au ski club bénéficient d'une réduction de 50€ sur le prix de la cotisation section pour le 2eme enfant, 100€ pour le 3eme enfant.**
- **Le règlement se fera soit par CB (le jour de l'inscription), soit par virement (preuve du virement à envoyer par mail à famille.boric@laposte.net), soit par chèques vacances soit par chèque bancaire à l'ordre du ski club les Houches.**
  Les espèces ne sont plus acceptées pour faciliter la gestion et éviter les pertes.
- **Nous proposons aux parents qui le souhaitent de bénéficier d'un paiement échelonné en 3 fois (septembre, octobre et novembre 2024)**

Pour les enfants bénéficiant du Pass 'Sport, nous vous remercions de nous en informer le jour de l'inscription et de nous apporter les informations nécessaires afin d'appliquer la réduction.
Ce Pass 'sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Si vous êtes éligible, vous recevez un email contenant un code unique Pass 'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible, qu'il faudra nous communiquer.

COTISATIONS SAISON 2026 / 2027

CATEGORIE	ANNEE	LICENCE	CARTE	COTISATION	PASS ' intersaison	TOTAL		
GROUPES	D'AGE	FFS	MEMBRE	CLUB HIVER	en dehors de l'hiver	ANNUEL	Si paiement en 2*	Si paiement en 3*
FIS	2008 ET +	152,40€	20,60€	857,00€		1 030,00€	515€ / 515€	345€ / 345€ / 340€
GRAND PRIX	2011 ET +	152,40€	20,60€	657,00€		830,00€	415€ / 415€	275€ / 275€ / 280€
U16 MINIMES 2	2011	152,40€	20,60€	866,00€	121€	1 160,00€	580€ / 580€	390€ / 390€ / 380€
U15 MINIMES 1	2012	121,90€	20,60€	866,50€	121€	1 130,00€	565€ / 565€	380€ / 380€ / 370€
U14 BENJAMINS 2	2013	121,90€	20,60€	836,50€	121€	1 100,00€	550€ / 550€	370€ / 370€ / 360€
U13 BENJAMINS 1	2014	121,90€	20,60€	836,50€	121€	1 100,00€	550€ / 550€	370€ / 370€ / 360€
U12 POUSSINS 2	2015	121,90€	20,60€	782,50€	121€	1 046,00€	525€ / 521€	350€ / 350€ / 346€
U11 POUSSINS 1	2016	121,90€	20,60€	691,50€	121€	955,00€	480€ / 475€	320€ / 320€ / 315€
U10 MICROBES 2	2017	121,90€	20,60€	646,50€	81€	870,00€	435€ / 435€	290€ / 290€ / 290€
U9 MICROBES 1	2018	121,90€	20,60€	606,50€	81€	830,00€	415€ / 415€	280€ / 280€ / 270€
U8 BIBERONS 2	2019	121,90€	20,60€	546,50€	81€	770,00€	385€ / 385€	260€ / 260€ / 250€
U7 BIBERONS 1	2020	121,90€	20,60€	526,50€	81€	750,00€	375€ / 375€	250€ / 250€ / 250€
U6 BIBERONS 0	2021	71,90€	20,60€	526,50€	81€	700,00€	350€ / 350€	235€ / 235€ / 230€

Le règlement de la cotisation du PASS' intersaison se fait en même temps que celui de l'hiver.
Ce PASS'INTERSAISON comprend les entrainements physiques du mois de septembre au mois de septembre en dehors de l'hiver. Cette cotisation ne comprend pas les stages de ski et toutes les autres activités payantes (Tapis ski indoor, TNA câble Park Arenthon…) proposées dans le cadre du club et à la charge financière des familles.
Aucun remboursement ne sera possible dès l'instant où l'enfant aura participé à au moins une séance.

RAPPEL IMPORTANT : Les skis et les fixations sont fournis et entretenus par le club (sauf pour le groupe Grand Prix).
Les skis appartiennent au club et ne doivent servir qu'aux entrainements du club. Vous devez donc prévoir d'équiper votre enfant d'une paire de ski personnelle pour vos sorties ou pour les sorties scolaires. Il est demandé également que les enfants possèdent une paire de ski « cailloux »

Renseignements inscriptions

Merci de compléter ces renseignements de manière lisible notamment au niveau des adresses mails.

	NOM	PRENOM	Sexe (M/F)	DATE DE NAISSANCE	Lieu et pays de naissance	CATEGORIE	TOTAL ANNUEL
1							
2							
3							
4							

Appliquer 50€ de réduction par enfant à partir du 2e enfant

TOTAL COTISATIONS ANNUELLES	
REDUCTION 2e/3e/4e enfant	
TOTAL A PAYER	

Date	MODE DE REGLEMENT	MONTANT
Septembre 2026		
Octobre 2026		
Novembre 2026		

RENSEIGNEMENTS PERE	
Nom :	Prénom :
Adresse complète:	
Code postal	Ville
Tel portable :	Tel travail :
@mail :	

RENSEIGNEMENTS MERE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal	Ville
Tel portable :	Tel travail :
@mail :	

RENSEIGNEMENTS AUTRE PERSONNE RESPONSABLE	
Nom :	Prénom :
Adresse complète:	
Code postal	Ville
Tel portable :	

RESPONSABILITE CIVILE	
COMPAGNIE :	NUMERO DE POLICE :
Adresse :	
Code postal	Ville
Tel :	@mail :

Règlement intérieur

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque jeune, coureur et parents, entrant ou faisant partie du SKI CLUB LES HOUCHES, ce que doit être son engagement et ses obligations vis-à-vis de la structure qui l'accueille et dont **tous les dirigeants sont bénévoles.**

1) Inscription, adhésion, maintien, matériel :

1. L'adhésion au club se fait par le **règlement de la cotisation**, remis au club à la date indiquée par le comité directeur. Toute nouvelle adhésion se fait sur avis de la commission sportive du club dans les conditions fixées par celle-ci après avis des entraineurs.

2. Tous les ans, la commission sportive examine la liste des coureurs. Le club se **réserve le droit d'exclure** ceux qui ne répondent pas à ce qui est attendu d'eux tant au niveau des résultats sportifs, scolaires que du comportement et du non-respect des autres et du règlement intérieur.

3. **Tout manquement grave aux règles du club** (dégradation, détournement, non-respect des articles du règlement intérieur, non-respect des consignes et des règles de vie en groupe) **peut être sanctionné** par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entrainement et/ ou des compétitions voire une exclusion définitive du club. Ces sanctions sont prononcées par la commission sportive ou par l'entraineur mandaté par elle ; l'exclusion définitive du club relève du comité directeur conformément aux statuts. Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation annuelle versée.

4. Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club, dans les délais prévus par le règlement de la FFS. Cette demande sera examinée par le comité directeur du club qui pourra refuser le transfert si les motifs invoqués ne présentent pas de caractère de force majeure. Si la demande de mutation est maintenue après le refus, elle pourra être accordée moyennant un accord financier entre les deux parties au prorata des années d'entrainement données par le club au coureur.

5. Concernant l'ensemble du **matériel et notamment les paires de skis** mis à disposition du coureur par le club, il reste la propriété exclusive du Ski Club les Houches. Il devra dans tous les cas lui être restitué en fin de saison hivernale. Pendant la saison, il est confié à la responsabilité du skieur, qui **devra en prendre le plus grand soin**.

6. Par l'adhésion de leur enfant au Ski Club les Houches, **les parents s'engagent à participer à la vie du club.** Cet engagement se traduit par leur présence en qualité de bénévole à un minimum de 2 journées lors d'une manifestation ou une course organisée par le Ski Club les Houches (courses, vente de crêpes, KANDAHAR JUNIOR.....)

2) Le(s) coureur(s)

1. Le coureur doit rechercher toutes les occasions, de se perfectionner et de progresser. C'est le cas pour tout ce qui touche à sa préparation physique et technique, et au déroulement des compétitions auxquelles il participe.

2. Le coureur doit avoir une **hygiène de vie la meilleure possible** ; refus de tout produit dopant ou stupéfiant, de toute consommation d'alcool, une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants. Il doit impérativement suivre les directives des entraineurs à ces sujets lors des entrainements, des déplacements, en courses ou en stage.

3. Les coureurs doivent **se soumettre aux contrôles médicaux**, tels qu'ils sont organisés par le club ou par les instances fédérales ou internationales.
4. Les coureurs **s'engagent à participer à toutes les séances d'entrainement** et à **toutes les compétitions** pour lesquelles ils ont été inscrits. Toute absence, tout retard doivent être justifiés par un motif valable auprès de l'entraineur responsable et signalé dès que possible.

5. Les coureurs sont pris en charge par le club à partir du lieu et de l'heure fixés par l'entraineur pour le rendez vous (déplacement, stage) ou à partir de l'heure du début de l'entrainement jusqu'à ce que l'entraineur décide la fin de celui-ci.

6. Le coureur s'engage, en conformité avec les règlementations FIS et FFS, **à porter systématiquement et de manière visible le logo de la station et/ou du club sur le bandeau, le bonnet ou le casque lors des compétitions et des remises de prix.** Il s'engage également à porter systématiquement et en parfait état de propreté la tenue du club sur les lieux de compétition ou sur toutes les manifestations afin d'assurer **la visibilité des partenaires du Ski Club les Houches.**

7. Le coureur pourra être sollicité par les entraineurs 1 à 2 fois par saison hivernale pour participer à un entrainement d'une catégorie plus jeune que la sienne, **dans l'esprit de montrer l'exemple** aux plus jeunes, **créer un lien entre les catégories** et aider l'entraineur.

3) Le respect :

1. Chaque coureur **s'engage à n'utiliser son forfait de remontées mécaniques que pour lui-même**. A **avoir un comportement exemplaire** dans les files d'attente, à n'utiliser les couloirs prioritaires que dans le cadre des entrainements avec le club. Il est rappelé **l'obligation de respecter le personnel des remontées mécaniques et de l'ESF** ainsi que la **réglementation en vigueur.**

2. Le coureur doit avoir des relations de **respect et de politesse** avec tous ceux qui constituent son environnement e skieur. Il doit être conscient qu'à travers lui, c'est **l'image du club et de la station des Houches** qui est en question.

3. Le coureur s'engage à **respecter les règles de sécurité** telles qu'elles sont fixées pour la pratique du ski. Cela concerne son comportement général **sur les pistes et en hors-pistes,** ainsi que le **respect des règles fixées pour la compétition et lors des entrainements**. Il en est de même s'agissant du respect des règles de sécurité en matière de risques naturels d'avalanches.

4. Le coureur s'engage **à ne pas dégrader et à maintenir en parfait état de propreté les biens collectifs du club** : locaux, véhicules, matériel, commun. Le coureur devra se soumettre à toutes les directives données par les entraineurs dans ce sens.

4) dons / mécénats

Cette année encore le Ski Club des Houches **a besoin de soutien financier** pour boucler son projet sportif et permettre à nos athlètes de briller !

Comment pouvez-vous nous soutenir ? Vous avez plusieurs possibilités que vous soyez une entreprise ou un particulier pour soutenir le club :

Le sponsoring en achetant par exemple un encart de publicité sur l'un de nos bus. En achetant du matériel que vous donnez au club etc... Le club vous fournit une facture que vous pourrez passer dans votre comptabilité.

Le mécénat par un don désintéressé sans contrepartie. Ce montant est **déductible de votre impôt à hauteur de 66%** dans la limite de 20% de votre impôt sur le revenu. Le club vous donne un **reçu fiscal** à faire valoir aux impôts.

---

1. Je souhaite soutenir le club en tant que :

☐ Particulier ☐ Entreprise

---

2. Je choisis de soutenir le club par :

Sponsoring (avec contrepartie)

☐ **Achat d'un encart publicitaire** sur l'un de nos 3 bus (visibilité garantie !)
☐ **Don de matériel** (équipements, tenues, etc.) – Le club vous établit une facture.

Mécénat (don désintéressé avec avantage fiscal)

☐ Je fais un don de :
- ☐ **500 €** (ne me coûte que **170 €** après réduction d'impôt de 66 %)
- ☐ **1 000 €** (ne me coûte que **340 €** après réduction d'impôt)
- ☐ **1 500 €** (ne me coûte que **510 €** après réduction d'impôt)
- ☐ **2000€** (ne me coûte que **680 €** après réduction d'impôt)
- ☐ **Autre montant** : …… €

☐ Je préfère un **don régulier** (mensuel/trimestriel) de : …… €

---

3. Modalités de paiement :

☐ **Par chèque** (à l'ordre du *Ski Club des Houches*)
☐ **Par virement** ((RIB à nous demander)

---

4. Je souhaite :

☐ Recevoir un **reçu fiscal** (pour les dons en mécénat)
☐ Être contacté(e) pour discuter d'un **partenariat sur mesure**
☐ Recevoir des **informations sur les projets du club**

Fait à : …….. **Le :**……

Signature : Le(s) coureur(s) Les parents